

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la Convocation : 08/10/25
Date d'affichage : 08/10/25



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize octobre à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, MARMIER Noëlle, DUFRESNE Anna, M GABILLET François, TEPPE Sébastien, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient excusés : WEBER Corinne a donné procuration à M GABILLET François,
GONNARD Pierre a donné procuration à Mme MARMIER Noëlle

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et VERNUUSE Céline

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès été élue secrétaire de séance.

Délibération n°25051 : Signature d'un contrat de location de débit de boissons (licence IV)

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de la licence IV débit de boissons attaché au bar « Le Petit Saint Denis ». Il informe le conseil que Monsieur et Madame CHAMBON Alexandre et Julie ont demandé à louer la licence IV débit de boissons, pour l'ouverture de l'établissement « Le Rendez-Vous » et précise qu'il a suivi une formation lui permettant d'exploiter un débit de boissons.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de mettre à disposition la licence IV débit de boissons, du 1^{er} novembre 2025 au 07 juin 2026 moyennant un loyer de 80 € par mois payable d'avance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Emet un avis favorable à la demande de Monsieur et Madame Chambon Alexandre et Julie ;
- Dit que la location de la licence débit de boissons catégorie IV sera contractée aux conditions suivantes discutées préalablement avec l'intéressé :
 - Loyer de la licence IV débit de boissons fixé à 80.00 € (quatre-vingts euros) payable mensuellement et d'avance, pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 07 juin 2026.
 - Aucune caution n'est demandée.
- Autorisa Monsieur le Maire à signer le contrat de location pour la licence IV débit de boissons à

intervenir avec Monsieur et Madame CHAMBON Alexandre et
au règlement de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 001-210101366-20251013-25051-DE

➤ Dit que le contrat de location débit de boissons sera annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Le 13 octobre 2025

Le Secrétaire
Agnès BIGOT



Le Maire,
Dominique BOYER

